

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

DECISION MUNICIPALE N° 046/11/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l'alinéa n° 6 relatif à la passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;

Vu le contrat d'assurance « Dommages aux Biens » souscrit auprès de GROUPAMA portant le numéro 400277591062, numéro client : 02966223 ;

Considérant qu'un sinistre est intervenu le 24 septembre 2023 entraînant la dégradation de barrière parking Bd de la Libération et qu'une déclaration a été transmise à GROUPAMA le 24 septembre 2023, enregistrée sous le n° 2023220850 ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter le remboursement du sinistre pour un montant de 598,10 €.

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 27 novembre 2023

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB